

# FRANCOIS de NEUFCHATEAU

## Nicolas

Président de l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE  
MINISTRE de l'INTERIEUR  
MEMBRE du DIRECTOIRE EXECUTIF  
PRESIDENT du SENAT

PROMOTION du 9 VENDEMAIRE AN XII  
(2 octobre 1803)

Biographie d'après *Les VOSGES sous la REVOLUTION* d'Abel MATHIEU

Nicolas FRANCOIS n'est pas originaire des VOSGES. Il naquit en effet à SAFFERS, village du bailliage, de ROSIERES aux SALINES, le 17 avril 1750.

Son père, Nicolas FRANCOIS était Régent d'école. Pensionnaire du Collège de NEUFCHATEAU, tenu par les jésuites, il écrivit son premier recueil de vers, à l'âge de 14 ans.

Sa réputation s'étendit aux académies de LYON, DIJON, MARSEILLE et NANCY où il fut admis.

En 1765, il adjoignit à son nom, celui de "NEUFCHATEAU" et ne fut plus connu que sous celui de : "FRANCOIS de NEUFCHATEAU".

En 1772, après des études de droit, il fut reçu Docteur en Droit à REIMS et se fit inscrire comme avocat au Parlement de PARIS. Il acheta ensuite, la charge d'avocat du ROI, au bailliage de VEZELIZE. Il l'occupa peu de temps et acheta en 1776, la charge de Lieutenant-Civil et Criminel au bailliage de MIRECOURT.

En 1781, à la demande du Gouverneur de la LORRAINE, L de la porte de MESLOY, il fut nommé Subdélégué à MIRECOURT.

Le 1<sup>er</sup> juin 1783, il fut désigné comme Procureur Général au Conseil Supérieur du Corps à SAINT-DOMINGUE.

Le 4 juin 1787, il obtint l'autorisation de rentrer en France, et se fixa à VICHÉREY, un village de bailliage de TOUL, où il reprit son activité littéraire.

En 1789, il fut élu Député suppléant aux Etats Généraux par les délégués des Communes du bailliage de TOUL et rédigea le cahier des doléances du TIERS ETAT dudit bailliage comme il avait déjà rédigé celui de la commune de VICHÉREY.

Lors de la réorganisation administrative, VICHÉREY fut rattaché au département des VOSGES, et, alors qu'il était le Maire, FRANCOIS de NEUFCHATEAU fut élu, le 12 juin 1790, par 137 voix sur 431 votants, Membre du Consul Général du département des VOSGES.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1790, il fut battu à la Présidence de l'Administration, par Louis DAGOBERT, Vosgien, au bénéfice de l'âge.

En octobre 1790, il fut élu Juge de Paix du Canton de VICHÉREY.

Le 3 septembre 1791, il fut élu, par l'Assemblée électorale du département, Député à l'Assemblée Législative, l'emportant sur BALLAND, au troisième tour de scrutin, par 255 suffrages sur 390 bulletins.

FRANCOIS de NEUFCHATEAU présida l'Assemblée Législative et c'est en cette qualité, qu'il installa la Convention Nationale.

Il refusa son élection à la Convention de même que le Ministère de la Justice qu'on lui proposa, en remplacement de DANTON, et justifia ses refus par des raisons de santé. Il redevient alors Juge de Paix à VICHÉREY.

Le 10 décembre 1792, il démissionna de son poste de Juge de Paix et retourna à la littérature.

Il quitta alors les VOSGES, pour s'installer à PARIS et fut emprisonné après que l'une de ses pièces "PAMELA", jouée au théâtre de la Rue de Richelieu eut été jugée subversive.

Il ne fut libéré que le 5 août 1794, après la chute de ROBESPIERRE.

Sous le Directoire, il fut nommé Juge au Tribunal de Cassation et installé, le 17 avril 1795.

En novembre de la même année, il fut nommé Commissaire du DIRECTOIRE Exécutif près

de l'Administration centrale du département des VOSGES, et prit ses fonctions, le 29 janvier 1796. Il les quitta, le 24 juillet 1797, suite à sa nomination comme Ministre de l'Intérieur.

Après le "COUP d'ETAT" du 18 Fructidor, il fut élu Membre du DIRECTOIRE Exécutif et occupa le poste du 9 septembre 1797 au 17 juillet 1798 (28 Floréal An VI).

Désigné comme Ministre Plénipotentiaire à SELTZ, il reprit le Ministère de l'Intérieur du 17 juillet 1798 au 22 juin 1799.

Le 25 novembre 1797, il avait été élu Membre de l'Institut. Rallié à BONAPARTE, il fut, dès la première heure, Membre du SENAT, dont il devint le Président, le 19 mai 1804.

Membre de la Légion d'Honneur à la Promotion du 9 Vendémiaire An XII (2 octobre 1803) et Grand Officier le 25 Prairial An XII (11 juin 1804) et Grand Trésorier de l'Ordre à la même date. Nommé COMTE D'Empire, il quitta la Présidence du SENAT, en 1807, et se consacra à l'agriculture.

Après toute une vie consacrée à la Politique, aux Lettres et à l'Agriculture, FRANCOIS de NEUFCHATEAU mourut à PARIS, le 10 janvier 1828, à l'âge de 77 ans.

Il avait été marié quatre fois et laissait, outre, une nombreuse correspondance, une quantité d'écrits sur des sujets aussi divers, que la poésie, le théâtre, l'agriculture, la politique.

Il fut inhumé au Cimetière du Père Lachaise.

Si FRANCOIS de NEUFCHATEAU fut l'Homme Public, le plus célèbre du département des VOSGES, sous la REVOLUTION et sous l'EMPIRE, sa vie privée et ses engagements politiques furent néanmoins controversés.